

## **Voirie - Projet de déclassement du domaine public d'État de la rue des Chaprais (RN 57A) et de classement dans le domaine public communal**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur** : La rue des Chaprais (RN 57A) n'est pas nécessaire pour assurer la continuité des routes nationales dans la traversée de Besançon puisque cette continuité existe avec la rue de Belfort (RN 83) et l'avenue Carnot (RN 57).

En conséquence, la Direction Départementale de l'Équipement demande à la Ville de se prononcer sur le projet de déclassement de la RN 57A du domaine public d'État et de classement dans le domaine public communal.

Le 4 avril 1990, la Commission Voirie-Circulation a émis un avis favorable unanime sur ce projet.

Le Conseil Municipal est invité à donner son accord pour que soit engagée la procédure de déclassement du domaine public d'État de la rue des Chaprais et de classement de cette voie dans le domaine public communal.

**M. VIALATTE** : Je voulais simplement m'assurer que cette voie serait transférée par l'État à la commune, remise en état si cela était nécessaire, tel est l'objet de ma question ?

**M. RÉGNIER** : C'est déjà fait.

La discussion est close

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.